

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

\*\*\*\*\*

Département de la Vienne

\*\*\*\*\*

Arrondissement de MONTMORILLON

\*\*\*\*\*

Canton de COUHÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA RÉGION DE COUHÉ

L'an deux mil quinze, le 14 avril à 18 h 30, les membres du Conseil Communautaire, se sont réunis à la Salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le président Monsieur André Sénécheau.

Etaient présents : **BÉGUIER** Vincent, **BELLIN** Philippe, **BERNARD** Bruno, **BOURCHENIN** Michel, **BRIZZI** Floriane, **CHEMINET** Marie-Claude, **LACHENAUD** Chantal, **LATU** Roland, **LEGRAND** Véronique, **MOUSSERION** Martine, **PENINON** Joël, **PENY** Marcel, **PORCHET** Bernard, **RENGEARD** Jean-François, **SAUVAITRE** Guy, **SÉNÉCHEAU** André, **TOULAT PAILLAT** Sarah.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
24	17	18

Pouvoir de **GIRARDEAU** Jules donné à Mr **BELLIN** Philippe -

Etaient excusés : **CHEVALIER** Sabine, **GRACIENT** Frédéric, **GROLLIER** Louis-Marie, **MALLET** Claude,

Date de la convocation
Le 8 avril 2015

Etaient absents : **COUTURIER** Léone - **VANNERON** Michel.

Secrétaire : **BÉGUIER** Vincent -

**Compte rendu**  
**du Conseil communautaire**  
**du 14 avril 2015**

2015/04/14/001 – BUDGET GÉNÉRAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L’EXERCICE 2014	4
2015/04/14/002 – BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L’EXERCICE 2014	4
2015/04/14/003 – BUDGET INDUSTRIEL ET COMMERCIAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L’EXERCICE 2014	5
2015/04/14/00 – BUDGET RÉSEAU DE CHALEUR – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L’EXERCICE 2014	6
2015/04/14/005 – FLPA DE CHAUNAY – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L’EXERCICE 2014	7
2015/04/14/006 – FLPA DE COUHÉ – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L’EXERCICE 2014	7
2015/04/14/007 – EHPAD – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – TOUTES SECTIONS CONFONDUES	8
2015/04/14/008 – EHPAD – AFFECTATION RÉSULTAT 2014 – SECTION DÉPENDANCES	9
2015/04/14/009 – EHPAD – AFFECTATION RÉSULTAT 2014 – SECTION HÉBERGEMENT	9
2015/04/14/010 – EHPAD – AFFECTATION RÉSULTAT 2014 – SECTIONS SOINS	9
2015/04/14/011 – EHPAD – AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT 2012 – SECTION SOINS	10
2015/04/14/012 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2014	10
2015/04/14/013 – EHPAD DU CHAMP DU CHAIL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2014	11
2015/04/14/014 – FLPA DE COUHÉ – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2014	11
2015/04/14/015 – FLPA DE CHAUNAY – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2014	11
2015/04/14/016 – VOTE DES TAUX 2015	12
2015/04/14/017 – BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	12
2015/04/14/018 – BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES	14
2015/04/14/019 – BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	15
2015/04/14/020 – BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET RÉSEAU DE CHALEUR	16
2015/04/14/021 – FLPA DE CHAUNAY – ADMISSIONS EN NON VALEUR	17
2015/04/14/022 – FLPA DE CHAUNAY – DÉCISION MODIFICATIVE N°1	18
2015/04/14/023 – EHPAD – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – SECTION HÉBERGEMENT	18

2015/04/14/024 – EHPAD – TRANSFORMATION DE POSTES AGENTS SOCIAUX EN AUXILIAIRE DE SOINS 1 <sup>ère</sup> CLASSE	19
2015/04/14/025 – FLPA DE COUHÉ – DÉCISION MODIFICATIVE N°1	19
2015/04/14/026 – EFFACEMENTS DE DETTES – ORDURES MÉNAGÈRES	20
2015/04/14/027 – RÉSEAU DE CHALEUR – CONTRAT DE MAINTENANCE HYDRAULIQUE	20
2015/04/14/028 – RECRUTEMENT SAISONNIERS ALSH – VACANCES DE PAQUES	20
2015/04/14/029 – RECRUTEMENT D’UN EMPLOI NON TITULAIRE BESOINS SAISONNIERS – ADJOINT D’ANIMATION DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	21
2015/04/14/030 – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA MISE A JOUR DES DONNÉES TOURISTIQUES AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS CIVRAISIENS ET CHARLOIS	21
2015/04/14/031 – RECRUTEMENT SAISONNIERS – ACCUEIL GUICHET PISCINE – PORT ILES DE PAYRÉ ET REMPLACEMENT DES TITULAIRES – SERVICES TECHNIQUES	21
2015/04/14/032 – RECRUTEMENT D’UN EMPLOI NON TITULAIRE – BESOINS SAISONNIERS – ÉDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE	22
2015/04/14/033 – CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU CLAIN SUD – ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS	22
2015/04/14/034 – ALSH – VACANCES DE PAQUES	22
2015/04/14/035 – AMÉNAGEMENT DU RDC DU LOGIS – ABBAYE DE VALENCE – AVENANTS ET MARCHÉS COMPLÉMENTAIRES	23
2015/04/14/036 – TARIF DES MERCREDIS	24
2015/04/14/037 – ÉTUDE DE REFONTE TERRITORIALE RELATIONS COMMUNAUTÉ ET COMMUNES MEMBRES	24
2015/04/14/038 – SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE – AVIS	25

2015/04/14/001 – BUDGET GÉNÉRAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF  
ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,  
Siégeant sous la Présidence de Monsieur Joël PENINON,  
Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2014,  
Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré,  
Monsieur le Président ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

**- BUDGET GÉNÉRAL**

*© Section de fonctionnement*

Recettes réalisées	2 393 682,09 €
Dépenses réalisées	2 100 547,51 €
Résultat exercice 2014 - Excédent	293 134,58 €
Résultat cumulé exercice 2013 - Excédent	1 166 428,52 €
Affectation résultat	311 846,78 €
Résultat de clôture exercice 2014 - Excédent	1 147 716,32 €

*© Section d'investissement*

Recettes réalisées	511 644,82 €
Dépenses réalisées	395 835,76 €
Résultat exercice 2014 – Excédent	115 809,06 €
Résultat cumulé exercice 2013 - Déficit	- 574 107,80 €
Résultat de clôture exercice 2014 – Déficit	- 458 298,74 €
Restes à réaliser recettes d'investissement	443 921,74 €
Restes à réaliser dépenses d'investissement	549 890,18 €
Différence sur restes à réaliser	- 105 968,44 €
Besoin de financement des investissements	564 267,18 €
Affectation du résultat 2014 :	
Art. 1068 : Excédent fonctionnement capitalisé	564 267,18 €
Art. 002 : Résultat fonctionnement reporté	583 449,14 €
Art. 001 : Déficit d'investissement reporté	- 458 298,74 €

2015/04/14/002 – BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES – APPROBATION DU COMPTE  
ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,  
Siégeant sous la Présidence de Monsieur Joël PENINON,  
Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2014,  
Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré,  
Monsieur le Président ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

## **- ORDURES MÉNAGÈRES**

### © Section de fonctionnement

Recettes réalisées	764 087,44 €
Dépenses réalisées	764 052,91 €
Résultat exercice 2014 – Excédent	34,53 €
Résultat cumulé exercice 2013 – Excédent	7 701,63 €
Affectation résultat	0,00 €
Résultat cumulé exercice 2014 - Excédent	7 736,16 €

### © Section d'investissement

Recettes réalisées	43 335,26 €
Dépenses réalisées	56 161,44 €
Résultat exercice 2014 – Déficit	- 12 826,18 €
Résultat cumulé exercice 2013 – Excédent	211 175,23 €
Résultat de clôture exercice 2014 – Excédent	198 349,05 €
Restes à réaliser recettes d'investissement	0,00 €
Restes à réaliser dépenses d'investissement	17 807,89 €
Différence sur restes à réaliser	- 17 807,89 €

Excédent de financement des investissements 180 541,16 €

Affectation du résultat 2014 :

Art. 002 : Résultat fonctionnement reporté	7 736,16 €
Art. 1068 : Excédent fonctionnement capitalisé	0,00 €
Art. 001 : Excédent d'investissement reporté	198 349,05 €

<b>2015/04/14/003 – BUDGET INDUSTRIEL ET COMMERCIAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014</b>
---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,  
Siégeant sous la Présidence de Monsieur Joël PENINON,  
Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2014,  
Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré,  
Monsieur le Président ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

## **- BUDGET INDUSTRIEL ET COMMERCIAL**

### © Section de fonctionnement

Recettes réalisées	115 551,57 €
Dépenses réalisées	
Résultat exercice 2014 - Excédent	16 017,07 €
Résultat cumulé exercice 2013 - déficit	- 3 202,83 €
Affectation de résultat	0,00 €
Résultat cumulé exercice 2014 – Excédent	12 814,24 €

### © Section d'investissement

Recettes réalisées	142 579,39 €
Dépenses réalisées	153 343,09 €
Résultat exercice 2014 – Déficit	- 10 763,70 €

Résultat cumulé exercice 2013 – excédent	1 378 569,43 €
Résultat cumulé exercice 2014- Excédent	1 367 805,73 €
Restes à réaliser recettes d'investissement	0,00 €
Restes à réaliser dépenses d'investissement	344 417,23 €
Différence sur restes à réaliser	- 344 417,23 €
Besoin de financement des investissements	0,00 €
Affectation du résultat 2014 :	
Art. 1068 : Excédent fonctionnement capitalisé	0,00 €
Art. 002 : Résultat fonctionnement reporté	12 814,24 €
Art. 001 : excédent investissement reporté	1 367 805,73 €

<p>2015/04/14/00 – BUDGET RÉSEAU DE CHALEUR – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014</p>
---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,  
Siégeant sous la Présidence de Monsieur Joël PENINON,  
Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2014,  
Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré,  
Monsieur le Président ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

### **- BUDGET RÉSEAU DE CHALEUR**

#### © Section de fonctionnement

Recettes réalisées	150 116,83 €
Dépenses réalisées	69 363,30 €
Résultat exercice 2014 - Excédent	80 753,53 €
Résultat cumulé exercice 2013	- 48 802,50 €
Affectation de résultat	0,00 €
Résultat cumulé exercice 2014 - Excédent	31 951,03 €

#### © Section d'investissement

Recettes réalisées	372 000,00 €
Dépenses réalisées	356 880,38 €
Résultat exercice 2014 – Excédent	15 119,62 €
Résultat cumulé exercice 2013	- 429 691,69 €
Résultat cumulé exercice 2014- Déficit	- 414 572,07 €

Restes à réaliser recettes d'investissement	405 962,50 €
Restes à réaliser dépenses d'investissement	1 582,00 €
Différence sur restes à réaliser	404 380,50 €

Besoin de financement des investissements	10 191,57 €
---	-------------

#### Affectation du résultat 2014 :

Art. 1068 : Excédent fonctionnement capitalisé	10 191,57 €
Art. 002 : Résultat fonctionnement reporté	21 759,46 €
Art. 001 : Déficit investissement reporté	414 572,07 €

2015/04/14/005 – FLPA DE CHAUNAY – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF  
ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,

Siégeant sous la Présidence de Monsieur Joël PENINON,

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2014,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré,

Monsieur le Président ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Section de fonctionnement

Dépenses réalisées	767 847,41 €
Recettes réalisées	818 560,11 €
Résultat exercice 2014 – excédent	50 712,70 €
Résultat cumulé exercice 2013 – Excédent	248 762,14 €
Affectation de résultat	0,00 €
Résultat cumulé exercice 2014 – Excédent	299 474,84 €

➤ Section d'investissement

Dépenses réalisées	19 756,85 €
Recettes réalisées	16 406,88 €
Résultat exercice 2014 – déficit	- 3 349,97 €
Résultat cumulé exercice 2013 – Excédent	2 325,76 €
Résultat cumulé exercice 2014 – Déficit	- 1 024,21 €

Restes à réaliser recettes d'investissement	0,00 €
Restes à réaliser dépenses d'investissement	0,00 €
Différence sur restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement des investissements	1 024,21 €

Affectation du résultat 2014 :

Art. 1068 : Excédent fonctionnement capitalisé	1 024,21 €
Art. 002 : Résultat fonctionnement reporté	298 450,63 €
Art.001 : Déficit d'investissement reporté	1 024,21 €

2015/04/14/006 – FLPA DE COUHÉ – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET  
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,

Siégeant sous la Présidence de Monsieur Joël PENINON,

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2014,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré,

Monsieur le Président ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Section de fonctionnement

Dépenses réalisées	115 612,32 €
Recettes réalisées	126 557,86 €
Résultat exercice 2014 – excédent	10 945,54 €
Résultat cumulé exercice 2013 – Excédent	84 158,01 €
Affectation de résultat	0,00 €

Résultat cumulé exercice 2014 – Excédent 95 103,55 €

➤ Section d'investissement

Dépenses réalisées	0,00 €
Recettes réalisées	948,66 €
Résultat exercice 2014 – Excédent	948,66 €
Résultat cumulé exercice 2013 – Excédent	31 721,61 €
Résultat cumulé exercice 2014 – Excédent	32 670,27 €
Restes à réaliser recettes d'investissement	0,00 €
Restes à réaliser dépenses d'investissement	0,00 €
Différence sur restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement des investissements	0,00 €

Affectation du résultat 2014 :

Art. 1068 : Excédent fonctionnement capitalisé	0,00 €
Art. 002 : Résultat fonctionnement reporté	95 103,55 €
Art.001 : Excédent d'investissement reporté	32 670,27 €

2015/04/14/007 – EHPAD – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 –  
TOUTES SECTIONS CONFONDUES

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,

Siégeant sous la Présidence de Monsieur Joël PENINON,

Entendu l'exposé sus les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2014,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré,

Monsieur le Président ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Section Fonctionnement :

Dépenses réalisées	2 596 038.90 €
Recettes réalisées	2 709 440.63 €
Résultat Exercice 2014 - Excédent	113 401.73 €
Reprise résultats antérieurs	192 623.73 €
Résultat cumulé 2014	306 025.46 €

Section Investissement :

Dépenses réalisées	393 177.77 €
Recettes réalisées	183 578.88 €
Résultat Exercice 2014 : Déficit	- 209 598.89 €
Résultat cumulé Exercice 2013	28 486.82 €
Résultat de clôture 2014	- 181 112.07 €

Reste à réaliser - Invest. Dépenses	62 500.00 €
Reste à réaliser - Invest. Recettes	62 500.00 €

Transfert du compte 110.33 vers 10682 :

Affectation des résultats soins 2011 et 2012 (cf. délib. du 24/09/2013 et même séance)	230 000.00 €
---	--------------

Besoin de financement	0.00 €
-----------------------	--------

## 2015/04/14/008 – EHPAD – AFFECTATION RÉSULTAT 2014 – SECTION DÉPENDANCES

Siégeant sous la Présidence de Monsieur Joël PENINON,  
Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2014,  
Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré,  
Monsieur Le Président ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### Section Fonctionnement :

Dépenses réalisées	299 714.78 €
Recettes réalisées	292 896.10 €
Résultat 2014 : Déficit	- 6 818.68 €

### Proposition d'affectation du résultat :

Conformément à la réglementation (Code de l'Action Sociale et des Familles, articles R314-49 à R314-55), il est proposé à l'autorité de tarification une affectation de ce résultat au compte 119.32 : report à nouveau déficitaire.

## 2015/04/14/009 – EHPAD – AFFECTATION RÉSULTAT 2014 – SECTION HÉBERGEMENT

Siégeant sous la Présidence de Monsieur Joël PENINON,  
Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré,  
Monsieur le Président ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### ➤Section Fonctionnement :

Dépenses réalisées	1 462 330.19 €
Recettes réalisées	1 570 402.68 €
Résultat Exercice 2014 :Excédent	108 072.49 €
Résultat cumulé 2013	192 623.73 €
Résultat cumulé 2014	300 696.22 €

### Affectation du Résultat 2014 :

110.31 : Excédent de fonctionnement reporté 300 696.22 €

## 2015/04/14/010 – EHPAD – AFFECTATION RÉSULTAT 2014 – SECTIONS SOINS

Siégeant sous la Présidence de Monsieur Joël PENINON,  
Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2014,  
Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré,  
Monsieur Le Président ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### Section Fonctionnement :

Dépenses réalisées	833 993.93 €
Recettes réalisées	846 141.85 €

Résultat 2014 : Excédent

12 147.92 €

Proposition d'affectation du résultat :

Conformément à la réglementation (Code de l'Action Sociale et des Familles, articles R 314-49 à R314-55), il est proposé à l'autorité de tarification une affectation de ce résultat au compte 10682 : Excédents affectés à l'investissement.

Dans l'attente de décision de l'autorité de tarification, ce montant sera mis en report à nouveau au compte 110.33.

2015/04/14/011 – EHPAD – AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT 2012 – SECTION SOINS

Suite à la proposition d'affectation du résultat de la section « soins » faite lors de l'approbation du compte administratif 2012 de l'EHPAD, l'ARS par courrier du 27 juin 2014 a décidé de l'affectation définitive de ce résultat de la façon suivante :

- Compte 10682 - Excédents affectés à l'investissement : 200 000.00 €  
Compte 10686.33 – Réserve de compensation
- des déficits d'exploitation : 60 000.00 €  
Compte 111.33 : Financement de mesure
- d'exploitation sans diminution de  
la dotation globale de soins : 18 721.02 €

Le Conseil Communautaire oui à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte cette proposition ;

2015/04/14/012 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2014

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à recouvrer et des états des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2014, ceux de tous les titres de recette émis et ceux de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que Monsieur Le Trésorier a normalement contrôlé les finances de la Communauté de Communes de la Région de Couhé :

- BUDGET GÉNÉRAL
- BUDGET INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
- ORDURES MÉNAGÈRES
- RÉSEAU DE CHALEUR

Le Conseil Communautaire :

- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part pour tous les budgets énumérés ci-dessus.

2015/04/14/013 – EHPAD DU CHAMP DU CHAIL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2014

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à réaliser et des états de restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2014, ceux de tous les titres de recettes émis et ceux de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que Monsieur le Trésorier a normalement contrôlé les finances de l'EHPAD du Champ du Chail.

Le Conseil Communautaire :

- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections tarifaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part pour tous les budgets énumérés ci-dessus.

2015/04/14/014 – FLPA DE COUHÉ – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2014

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à réaliser et des états de restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2014, ceux de tous les titres de recettes émis et ceux de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que Monsieur le Trésorier a normalement contrôlé les finances du Foyer-Logements de Couhé.

Le Conseil Communautaire :

- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part pour tous les budgets énumérés ci-dessus.

2015/04/14/015 – FLPA DE CHAUNAY – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2014

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à réaliser et des états de restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014,  
Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2014, ceux de tous les titres de recettes émis et ceux de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que Monsieur le Trésorier a normalement contrôlé les finances du Foyer-Logements de Chaunay.

Le Conseil Communautaire :

- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part pour tous les budgets énumérés ci-dessus.

### 2015/04/14/016 – VOTE DES TAUX 2015

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de fixer les taux de fiscalité locale pour 2015 comme suit :

- Taxe d'habitation : 9,17 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 6,72 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17,73 %
- Cotisation foncière des entreprises (hors zones d'activité) : 7,91 %
- Cotisation foncière des entreprises sur zones d'activité : 20,72 %

### 2015/04/14/017 – BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants,

Vu, la circulaire M14

Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires du 10 mars 2015

Vu la délibération n°2015/02/10/013 sur les finances – budget 2015,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte le Budget Primitif 2015 dont les grandes lignes sont les suivantes :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2015
011 - charges à caractère général	1 018 391,29 €
012 - charges de personnels et frais assimilés	752 000,00 €
014 - atténuations de produits	31 000,00 €
65 - autres charges de gestion courante	438 400,00 €
66 - charges financières	123 000,00 €
67 - charges exceptionnelles	1 000,00 €
022 - dépenses imprévues	200 000,00 €
023 - virement à la section d'investissement	200 000,00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>2 763 791,29 €</b>
Total dépenses opération d'ordre	140 000,00 €

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Budget Primitif 2015</b>
013 - atténuations de charges	10 000,00 €
70 - produits de services, domaine et ventes	150 000,15 €
73 - impôts et taxes	1 290 500,00 €
74 - dotations, subventions et participations	774 142,00 €
75 - autres produits de gestion courante	80 000,00 €
76 - produits financiers	0,00 €
77 - produits exceptionnels	4 000,00 €
002 - excédent de fonctionnement	583 449,14 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>2 892 091,29 €</b>
Total recettes opérations d'ordre	11 700,00 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>2 903 791,29 €</b>

**SECTION d'INVESTISSEMENT**

DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS	Propositions 2015 Nouvelles	Reports	Propositions Globales
0042 - Mat- Out-Mob.	54 000,00 €	8 062,80 €	62 062,80 €
<b>SYNDICAT</b>			
0068 - Plan d'eau PAYRE	10 000,00 €	40 000,00 €	50 000,00 €
0069 - Maintenance Bâtiments	46 000,00 €		46 000,00 €
0079 - Zone industrielle PAYRE	24 000,00 €	7 420,72 €	31 420,72 €
0093 - Abbaye de Valence Couhé	40 000,00 €	243 460,42 €	283 460,42 €
0122 – Aire d'accueil des gens du voyage	0,00 €	27 036,27 €	27 036,27 €
0123 - Numérisation cadastre	4 000,00 €		4 000,00 €
0127 - Plateforme aéroport	100 000,00 €		100 000,00 €
0131 - Centre technique des Tranchis	32 000,00 €		32 000,00 €
0133 - Village aéronautique	20 000,00 €		20 000,00 €
0134 - Ancien lycée Odile Pasquier	37 000,00 €		37 000,00 €
0136 - City Stades	235 000,00 €	223 909,97 €	458 909,97 €
0137 – Déploiement du numérique	50 000,00 €		50 000,00 €
<b>Total dépenses opérations investissements</b>	<b>652 000,00 €</b>	<b>549 890,18 €</b>	<b>1 201 890,18 €</b>
Total non individualisé	7 300,00 €		7 300,00 €
Total opérations financières	733 798,74 €		733 798,74 €

<b>Total dépenses d'investissements</b>	<b>1 393 098,74 €</b>	<b>549 890,18 €</b>	<b>1 942 988,92 €</b>
---	-----------------------	---------------------	-----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENTS	Propositions 2015 Nouvelles	Reports	Propositions Globales
0042 – Matériels - Mobiliers	26 000,00 €		26 000,00 €
0093 – Abbaye de Valence Couhé		256 480,74 €	256 480,74 €
0122 – Aire accueil gens Voyage		27 441,00 €	27 441,00 €
0136 – City Stades		160 000,00 €	160 000,00 €
<b>Total recettes opérations investissement</b>	<b>26 000,00 €</b>	<b>443 921,74 €</b>	<b>469 921,74 €</b>
Total recettes opérations financières	1 473 067,18 €	0,00 €	1 473 067,18 €
<b>Total recettes d'investissements</b>	<b>1 499 067,18 €</b>	<b>443 921,74 €</b>	<b>1 942 988,92 €</b>

2015/04/14/018 – BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES

Le Conseil communautaire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants,  
Vu, la circulaire M14,  
Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires du 10 mars 2015,  
Après en avoir délibéré, 16 pour et 2 abstentions :  
Adopte le Budget Primitif 2015 dont les grandes lignes sont les suivantes :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2015
011 – charges à caractère général	519 156,32 €
012 – charges de personnels et frais assimilés	160 000,00 €
65 – autres charges de gestion courante	6 500,00 €
66 – charges financières	6 010,00 €
67 – charges exceptionnelles	5 000,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>696 666,32 €</b>
Total dépenses opération d'ordre	22 500,00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>719 166,32 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2015
70 - produits de services, domaine et ventes	656 430,16 €
74 - dotations, subventions et participations	49 000,00 €
77 – Produits exceptionnels	6 000,00 €
002 - excédent de fonctionnement	7 736,16 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>719 166,32 €</b>

## SECTION d'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2015
0102 – acquisition véhicules	200 000,00 €
0103 – contenants	17 807,89 €
<b>Total dépenses opérations investissements</b>	<b>217 807,89 €</b>
Total opérations financières	35 640,00 €
<b>Total dépenses d'investissements</b>	<b>253 447,89 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2015
10 - dotations, fonds divers	32 598,84 €
001 - excédent d'investissements	198 349,05 €
<b>Total recettes opérations investissement</b>	<b>230 947,59 €</b>
Total opérations d'ordre	22 500,00 €
<b>Total recettes d'investissements</b>	<b>253 447,89 €</b>

2015/04/14/019 – BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Le Conseil communautaire,  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants,  
 Vu, la circulaire M14  
 Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires du 10 mars 2015  
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
 Adopte le Budget Primitif 2015 dont les grandes lignes sont les suivantes :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2015
011 - charges à caractère général	36 317,24 €
66 - charges financières	36 000,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>72 317,24 €</b>
Total dépenses opération d'ordre	52 780,00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>125 097,24 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2015
75 - autres produits de gestion	74 400,00 €
76 - produits financiers	24 700,00 €
<b>Total recettes</b>	<b>99 100,00 €</b>
Total recettes opération d'ordre	13 183,00 €
Résultat reporté	12 814,24 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>125 097,24 €</b>

## SECTION d'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
200603 - plateforme entrepôt Payré	50 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €
200801 - pole éco-bois	0,00 €	144 417,23 €	144 417,23 €
201102 - pépinière d'entreprises	1 057 185,50 €		1 057 185,50 €
201301 - ancien lycée Odile Pasquier		150 000,00 €	150 000,00 €
<b>Total dépenses opérations</b>	<b>1 107 185,50 €</b>	<b>344 417,23 €</b>	<b>1 451 602,73 €</b>
Total opérations financières	102 183,00 €		102 183,00 €
<b>Total dépenses d'investissements</b>	<b>1 209 368,50 €</b>	<b>344 417,23 €</b>	<b>1 553 785,73 €</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT		Budget Primitif 2015	
27 - autres immobilisations			133 200,00 €
001 - excédent d'investissements			1 367 805,73 €
<b>Total recettes opérations investissement</b>			<b>1 501 005,73 €</b>
Total opérations d'ordre			52 780,00 €
<b>Total recettes d'investissements</b>			<b>1 553 785,73 €</b>

### 2015/04/14/020 – BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET RÉSEAU DE CHALEUR

Le Conseil communautaire,  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants,  
 Vu, la circulaire M14  
 Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires du 10 mars 2015  
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
 Adopte le Budget Primitif 2015 dont les grandes lignes sont les suivantes :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2015
011 – charges à caractère général	65 759,46 €
66 – charges financières	20 000,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>85 759,46 €</b>
Total opérations d'ordre	50 000,00 €
Virement à la section d'investissement	41 000,00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>176 759,46 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2015
70 – produits de services	111 000,00 €
Total opérations d'ordre	44 000,00 €
Résultat reporté	21 759,46 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>176 759,46 €</b>

### SECTION d'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2015		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
201101 – chaufferie bois	10 000,00 €	1 582,00 €	11 582,00 €
<b>Total dépenses opérations investissements</b>	<b>10 000,00 €</b>		<b>11 582,00 €</b>
Total opérations financières	558 922,00 €		558 922,00 €
<b>Total dépenses d'investissements</b>	<b>568 922,07 €</b>	<b>1 582,00 €</b>	<b>570 504,07 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2015		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
201101 – chaufferie bois		405 962,50 €	405 962,50 €
Total opérations financières	164 541,57 €		164 541,57 €
<b>Total recettes d'investissements</b>	<b>164 541,57 €</b>	<b>405 962,50 €</b>	<b>570 504,07 €</b>

2015/04/14/021 – FLPA DE CHAUNAY – ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le Président informe le Conseil Communautaire que la trésorerie n'a pu recouvrer la créance de Monsieur ARTHUS Denis pour la somme de 951.85 €.

Il explique que Monsieur ARTHUS est insolvable, que son allocation est insaisissable, que les oppositions sur compte bancaire sont revenues négatives et qu'un procès-verbal de saisie, réalisé par un huissier, est revenu négatif.

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'admettre en non-valeur la somme de 951.85 € conformément à l'avis des taxes et produits irrécouvrables.
- Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces à intervenir.

Le Conseil communautaire décide de prendre la décision modificative suivante :

**Section de Fonctionnement Dépenses**

Ch./Art.	Report 2014	Dépenses nouvelles
011/6188	+ 0.00 €	+ 277 450.63 €
67	+ 0.00 €	+ 1 000.00 €
023	+ 0.00 €	20 000.00 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>+ 0.00 €</b>	<b>+ 298 450.63 €</b>

**Section de Fonctionnement Recettes**

Ch./Art.	Report 2014	Recettes nouvelles
002/002	+ 0.00 €	+ 298 450.63 €
<b>Total Recettes</b>	<b>+ 0.00 €</b>	<b>+ 298 450.63 €</b>

**Section d'investissement Dépenses**

Article	Report 2014	Dépenses nouvelles
2184	0.00 €	20 000.00 €
001		1024.21 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>0.00 €</b>	<b>21 024.21 €</b>

**Section d'investissement Recettes**

Article	Report 2014	Recettes nouvelles
1068	0.00 €	+ 1024.21 €
021	0.00 €	20 000.00 €
<b>Total Recettes</b>	<b>0.00 €</b>	<b>21 024.21 €</b>

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la décision modificative telle est présentée ci-dessus.

Afin d'intégrer les résultats du compte administratif 2014, le conseil communautaire décide de prendre la décision modificative suivante :

**Fonctionnement dépenses**

60682 – autres achats non stockés	100 000,00 €
6188 – autres frais divers	50 000,00 €
64111 – rémunération principale	150 696,22 €
<b>Total fonctionnement dépenses</b>	<b>300 696,22 €</b>

### Fonctionnement recettes

002 – résultat exploitation	300 696,22 €
<b>Total fonctionnement recettes</b>	<b>300 696,22 €</b>

### Investissements dépenses

001 – résultat investissement reporté	181 112,07 €
2313 – construction / sol propre	32 000,00 €
2154 – matériels & outillages	15 000,00 €
2181 – agencements	20 000,00 €
2183 – matériel informatique	13 887,93 €
2184 – mobilier	30 500,00 €
<b>Total investissement dépenses</b>	<b>292 500,00 €</b>

### Investissements recettes

10682 – excédents affectés à l'investissement	230 000,00 €
1312 – collectivité & ets publics	62 500,00 €
<b>Total investissements recettes</b>	<b>292 500,00 €</b>

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la décision modificative telles est présentée ci-dessus.

#### 2015/04/14/024 – EHPAD – TRANSFORMATION DE POSTES AGENTS SOCIAUX EN AUXILIAIRE DE SOINS 1<sup>ère</sup> CLASSE

Monsieur le Président explique au conseil communautaire que deux agents sociaux titulaires en poste à temps complet et ayant le diplôme d'Aide-Soignant, viennent de réussir l'examen d'Auxiliaire de soins de 1<sup>ère</sup> classe de la fonction publique territoriale.

Il convient de transformer les deux postes de grade d'agents sociaux statutaires qu'ils occupent actuellement, en postes de grade d'Auxiliaire de soins de 1<sup>ère</sup> Classe à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2015.

Accepte la transformation à effet au 1<sup>er</sup> Juin 2015 les postes n° 28 et 46 du tableau des effectifs de l'EHPAD en postes d'auxiliaire de soins de 1<sup>ère</sup> classe.

Le Conseil Communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte cette proposition ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

#### 2015/04/14/025 – FLPA DE COUHÉ – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Afin d'intégrer les résultats du compte administratif 2014, le conseil communautaire décide de prendre la décision modificative suivante :

##### Section Fonctionnement Recettes :

Art. 002 : résultat d'exploitation antérieur	95 103.55 €
--	-------------

##### Section Fonctionnement Dépenses :

Art. 64111 : Rémunération principale	65 000.00 €
Art. 60623 : Alimentation	30 103.55 €

Section Investissements Recettes :

Art. 001 : Résultat d'investissement reporté : 32 670.27 €

Section Investissements Dépenses :

Art. : 2184 : Mobilier 32 670.27 €

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la décision modificative telles est présentée ci-dessus

**2015/04/14/026 – EFFACEMENTS DE DETTES – ORDURES MÉNAGÈRES**

Le président informe le conseil que la trésorerie a fait parvenir trois dossiers pour effacement de dettes statué par ordonnance du Tribunal d'Instance de Poitiers. La Communauté de Communes est concernée pour non-paiement de la redevance ordures ménagères :

- Mme RAVEAU Annick pour un montant total de 280 € (factures OM 2013 et 2014) ;
- Mr VERGNAUD Anthony pour un montant total de 126 € (facture OM 2013) ;
- Mme SANDA MIHAI Catherine pour un montant de 368,50 € (factures OM 2011 – 2012 et 2013).

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide les effacements de dettes tels sus- nommés ;
- Autorise le président à signer toute pièce afférente.

**2015/04/14/027 – RÉSEAU DE CHALEUR – CONTRAT DE MAINTENANCE HYDRAULIQUE**

Le Président informe le Conseil Communautaire que la Société EDF Optimal Solutions (installateur des chaudières bois, fuel et sous stations), nous a fait parvenir un contrat de maintenance hydraulique pour celles-ci. Il prévoit entre autre des visites mensuelles d'inspection ainsi que des visites préventives de remplacement et de test compteurs énergétiques, sondes, pompes, circulateurs, vannes, sous stations pour un montant de 7 058,00 € hors taxes. La durée du contrat est de 3 ans.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte cette proposition ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

**2015/04/14/028 – RECRUTEMENT SAISONNIERS ALSH – VACANCES DE PAQUES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la nécessité de donner une base juridique exécutoire aux recrutements temporaires de vacataires réunissant à la fois les trois conditions suivantes :

- *Recrutement pour effectuer un acte déterminé ;*
- *Recrutement discontinu dans le temps ;*
- *Instauration d'une rémunération à l'acte ;*

**Considérant** la décision du juge administratif CAA - Marseille N° 05MA00991 du 18 mars 2008 ;

**Considérant** le besoin de recruter des animateurs suivant des nécessités occasionnelles ou saisonnières, pour des prestations discontinues dans le temps, afin d'assurer des activités au sein de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement,

Le Président expose que compte tenu des activités proposées et des effectifs attendus, sur les vacances de pâques, l'ALSH nécessite le recrutement de 7 vacations (durée de contrat différenciée selon disponibilités et besoins) dont la rémunération est fixée sur la base d'un forfait journalier en fonction de leur niveau de qualification :

- 52 € brut / jour pour un animateur diplômé ;
- 44 € brut / jour pour un animateur stagiaire ;
- 32 € brut / jour pour un animateur non diplômé ;

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le recrutement de ces vacataires ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

#### 2015/04/14/029 – RECRUTEMENT D'UN EMPLOI NON TITULAIRE BESOINS SAISONNIERS – ADJOINT D'ANIMATION DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

Monsieur le Président expose qu'en raison de la période estivale et pour que l'on puisse assurer l'ouverture de l'office du tourisme intercommunautaire de la région de Couhé, il convient de créer un emploi non permanent de non titulaire afin de recruter un agent contractuel en application de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et ce à compter du 16 avril 2015.

Le poste sera rémunéré à partir du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de créer un poste tel décrit ci-dessus ;
- Autorise le Président à signer le contrat à venir.

#### 2015/04/14/030 – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA MISE A JOUR DES DONNÉES TOURISTIQUES AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS CIVRAISIENS ET CHARLOIS

Monsieur le Président informe le conseil Communautaire que la Communauté de Communes des Pays Civraisien et Charlois nous a fait à parvenir une convention de prestation de service pour la mise à jour des données touristiques et la formation de l'agent d'accueil de l'office du tourisme intercommunautaire de la Région de Couhé.

Les frais de personnel des agents de la Communauté de Communes des Pays Civraisien et Charlois seront facturés aux taux horaire de 19 € et sur production d'un état d'heures.

De plus, si les agents de cette même structure venaient à se déplacer sur Couhé, les frais de déplacement seraient à rembourser.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte cette proposition ;
- Autorise le Président à signer la convention avec la communauté de Communes des pays Civraisien et Charlois.

#### 2015/04/14/031 – RECRUTEMENT SAISONNIERS – ACCUEIL GUICHET PISCINE – PORT ILES DE PAYRÉ ET REMPLACEMENT DES TITULAIRES – SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire, qu'en raison de l'ouverture saisonnière de la piscine cantonale et du Port Miniature des Iles de Payré et pour pourvoir aux besoins des services en raison d'absence d'agents titulaires lors de leurs congés annuels, il convient de **créer 6 emplois non permanents de non titulaires** afin de les recruter en qualité d'agent contractuel en application de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Les 6 postes seront rémunérés à partir du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint des services techniques à raison de 35 heures hebdomadaires et ce à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de créer ces six postes tels décrits ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président à signer les contrats à venir.

2015/04/14/032 – RECRUTEMENT D'UN EMPLOI NON TITULAIRE – BESOINS SAIONNIERS – ÉDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES DE 1<sup>ère</sup> CLASSE

Monsieur le président expose qu'en raison de la période estivale et pour la surveillance de la piscine intercommunale de Couhé, il convient de créer **un emploi** non permanent de non titulaire afin de recruter un agent contractuel en application de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et ce à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

Le poste sera rémunéré au 5<sup>ème</sup> Échelon du grade des Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de créer un poste tel décrit ci-dessus ;
- Autorise le Président à signer les contrats à venir.

2015/04/14/033 – CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU CLAIN SUD – ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Monsieur Le Président explique au conseil communautaire que le Syndicat Mixte du Clain Sud a sollicité l'aide de la communauté pour la mise en place de l'évaluation des risques professionnels et la rédaction du document unique.

Il propose que la mission soit menée par l'agent chargé de mission à la communauté de communes qui assure la fonction de conseiller de prévention auprès de la collectivité et des communes adhérentes. Cet agent sera mis à la disposition du Syndicat Mixte du Clain Sud pour assurer cette mission.

L'évaluation de cette mise à disposition par la communauté de communes s'élève à 2000 € (64 heures).

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte la proposition de mise à disposition de l'agent de la communauté de communes pour assurer la mission d'évaluation des risques professionnels et la rédaction du document unique auprès du Syndicat mixte du Clain Sud ;
- accepte le montant proposé pour cette mise à disposition ;
- autorise le Président à signer la convention de mise à disposition à intervenir

2015/04/14/034 – ALSH – VACANCES DE PAQUES

Monsieur le Président informe le Conseil que pendant les vacances de Pâques soit du 27 avril au 7 mai 2015 (8 jours), l'alsh va proposer les activités suivantes :

- Du 27 au 30 avril : « les objets volants » pour les 3-11 ans et « chantier pêche » pour les ados
- Du 4 au 7 mai : « koh-lanta » pour les 3-11 ans et « plein air » pour les ados.

Les tarifs applicables incluant les activités sont les suivants :

	tarif journée	semaine complète proposée
QF < 600 €	7,50 €	36,00 €
601 € < QF < 900 €	9,50 €	45,00 €
901 € < QF < 1200 €	11,00 €	53,00 €
1201 € < QF < 1400 €	12,50 €	61,00 €
1400 > QF	13,25 €	65,25 €
HORS CANTON	16 € la journée	

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide les tarifs sus-nommés ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2015/04/14/035 – AMÉNAGEMENT DU RDC DU LOGIS – ABBAYE DE VALENCE –  
AVENANTS ET MARCHÉS COMPLÉMENTAIRES

Le président rappelle la délibération du 9 décembre 2014 n°2014/12/09/009 attribuant les lots du marché relatif à l'aménagement du RDC du Logis – Abbaye de Valence.

Le Président informe le Conseil que des réajustements entre postes de dépenses sont nécessaires pour achever le chantier suite au maintien des volets et huisseries existantes.

Les dispositions initiales devant être modifiées, le Président propose les modifications suivantes :

Lot concerné	Montant initial hors taxes	Montant avenant hors taxes	Nouveau montant du marché	%
Lot 1 – gros oeuvre <b>Ets BOSSEBOEUF</b>	63 437,45 €	6 179,76 €	69 617,21 €	10 %
Lot 2 – Menuiseries intérieures / extérieures <b>ROUSSEAU Bernard</b>	50 220,00 €	- 16 461,00 €	33 759,00 €	-33 %
Lot 3 – doublage isolation <b>SOCOBAT</b>	18 900,00 €	1 917,98 €	20 817,98 €	10 %
Lot 4 – chauffage – plomberie – ventilation <b>Sarl GIRAUD &amp; Fils</b>	25 170,01 €	- 6 169,80 €	19 000,21 €	-25 %
Lot 5 – électricité <b>Sarl GIRAUD &amp; Fils</b>	11 157,42 €	2 845,96 €	14 003,38 €	26 %
Lot 6 – peinture – faïence <b>BOUCHET Frères</b>	30 048,77 €	3 403,47 €	33 452,24 €	11 %

De plus, le Président propose les marchés complémentaires suivants :

	Montant hors taxes
Lot 5 - Électricité <b>Sarl GIRAUD &amp; Fils</b>	969,81 €
Lot 6 – peinture – faïence <b>BOUCHET Frères</b>	6 499,35 €

L'ensemble des prestations (marché de base + avenant + marché complémentaire) s'élèvent pour le lot 5- Électricité à 14 973.19 € et pour le lot 6 Peintures à 39 951.59 €.

Les travaux (hors frais techniques) prévus initialement à hauteur de 198 933,65 € s'élèvent désormais à **198 119,18 €.** (Variation de + 0,41%).

Le Conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte les avenants et les marchés complémentaires tel susnommés ;
- Donne mandat au Président pour signer les pièces à intervenir.

#### 2015/04/14/036 – TARIF DES MERCREDIS

Le président rappelle la délibération n°2014/09/09/008 du 9 septembre 2014 sur l'ALSH accueil du mercredi et propose que les tarifs soient réajustés pour avoir un échelonnement tarifaire plus important :

	½ journée avec repas	½ journée sans repas
QF < 600 €	6,00 €	3,50 €
601 € < QF < 900 €	7,50 €	5,00 €
901 € < QF < 1200 €	8,00 €	5,50 €
1201 € < QF < 1400 €	9,00 €	6,50 €
1400 € > QF	10,00 €	7,50 €
Hors Canton	11,00 €	9,00 €

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide les tarifs sus nommés et applicables au 1<sup>er</sup> mai 2015 ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### 2015/04/14/037 – ÉTUDE DE REFONTE TERRITORIALE RELATIONS COMMUNAUTÉ ET COMMUNES MEMBRES

Après en avoir débattu en bureau, le président propose que soit menée une étude de refonte territoriale sur les relations entre la communauté et ses 10 communes membres basée sur trois axes majeurs :

A-- Le premier axe porterait sur la mesure des gains résultant d'une possible mutualisation visant à satisfaire les questionnements suivants :

- Etat des lieux du contexte territorial
- L'évaluation du cadre juridique
- L'étude comparative des expériences territoriales
- Evaluation des enjeux et solutions à apporter
- Organisation du projet sous tous ses aspects : organisationnels, managériaux, sociaux, financiers...
- Mesure des gains résultant de la mutualisation.

La mise en place du schéma de mutualisation a pour objectif, notamment, de réaliser des économies « d'échelle » au travers des outils suivants :

- Groupements de commandes avec définition des besoins ;
- Prestations de services entre communes et/ou entre communes et EPCI ;
- Mise à disposition du personnel ;
- Création de services communs.

La rédaction de ce schéma de mutualisation comportera :

- un état des lieux de ce qui peut être mutualisé sur le territoire ;
- une définition des besoins des communes et de l'EPCI ;
- l'évaluation des impacts financiers et organisationnels des mesures prises.

B--Le deuxième axe s'orienterait sur des propositions d'éventuels transferts de compétences et comprenant :

- Un état des lieux des compétences sur le territoire communautaire ;
- L'identification des irrégularités existantes et la proposition de scénarios pour y remédier dont le transfert de compétence ;
- Une analyse des impacts juridiques, techniques, financiers, comptables et administratifs de la prise éventuelle de chaque compétence proposée ;
- La présentation des formalités à accomplir sur la base d'un calendrier prévisionnel.

La communauté de communes souhaite ainsi mieux appréhender les enjeux de la réforme territoriale et intégrer des compétences nouvelles. L'objectif est donc d'identifier à travers les compétences choisies, les incidences en terme budgétaire, financier et juridique de ces transferts, notamment sur les dotations de l'Etat.

Dans cet axe de réflexion, le bureau d'étude retenu devra élaborer un bilan comparatif avec un scénario comparatif de création d'une ou plusieurs commune(s) NOUVELLE(s) à l'échelle du territoire.

Dans ces deux cas, il sera demandé au prestataire d'élaborer des scénarii comparatifs d'optimisation financière et fiscale prenant en compte la répercussion des transferts de compétences et de Commune Nouvelle sur les fiscalités directes communale et intercommunale.

C--Le troisième axe que l'on nommera « pacte financier », en plus des possibles transferts de fiscalité induits des deux réflexions pré citées, est la nécessité de s'adapter à la baisse des ressources (notamment des dotations), en mettant en évidence des leviers d'optimisation partagés entre communes et communautés notamment, en :

- Agissant sur une variation raisonnée de la fiscalité communautaire et communale
- Quantifiant l'enveloppe des fonds de concours :
- Optimisant les éventuels transferts de compétences.
- Garantissant le bénéfice du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
- Favorisant l'optimisation des dépenses et notamment les bénéfices attendus de la mutualisation.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de lancer la consultation auprès de cabinets spécialisés dans le cadre de la mission d'étude sus nommée ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2015/04/14/038 – SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE – AVIS

La Région et l'Etat ont élaboré le SRCE, en collaboration étroite avec des experts environnementaux et des associations écologistes.

Le rapport du Président a mis en évidence les liens avec les politiques initiées par l'Europe, la déclinaison qui en découle avec les Lois Grenelle, la Stratégie de création d'aires protégées, et les outils utilisés, notamment la trame verte et bleue. Il a aussi mis en relation ce document avec le projet de Sdage actuellement en consultation. Il a précisé l'incidence de ce document sur l'urbanisme local, sur le SCoT, et à travers lui, sur les PLU et cartes communales.

Il en résulte :

### **1. Sur le fond**

Le territoire de la communauté de communes de la région de Couhé n'est pas impacté par un éventuel classement en « réservoir de biodiversité ».

Sur le volet « corridors de biodiversité », il apparaît toutefois que l'absence totale de définition précise des zones de conflit et de leurs solutions possibles fait peser de lourdes incertitudes sur le mode de traitement de zones immenses telles que celles qui partant de Chatillon s'étendent à l'ouest jusqu'à Rom et au sud jusqu'à Brux, soit environ 50 km<sup>2</sup>. Il va de soi qu'un territoire traversé par une LGV et la RN10 en 2\*2 voies est, par définition, fragmenté.

Au demeurant, le SRCE qui relie les grands réservoirs de biodiversité du sud-est montmorillonnais au nord-ouest des Deux Sèvres, ne devrait pas méconnaître que ces deux infrastructures, avec l'A10 en sus, fragmentent toute la région du Sud au Nord.

Au surplus, les zones identifiées sur la cartographie au 1/100 000ème ne précisent aucunement s'il s'agit de conflit relatifs au passage de petite ou grande faune, d'une part, terrestre, aquatique ou aérienne d'autre part, voire de la conjugaison de plusieurs. Le guide méthodologique mentionné dans le volet B n'étant pas publié, les incidences sur les documents d'urbanisme locaux sont encore floues.

Comment faut-il interpréter la présence concomitante sur une même zone de deux symboles, l'un comme zone de conflit, l'autre comme élément reconnectant, ce que l'on voit couramment (Brux, Chaunay, Couhé) ainsi que tout le long de la LGV SEA ?

Enfin, la volonté de supprimer tous les ouvrages hydrauliques, alors que d'autres solutions existent pour des résultats voisins, nous semble relever de l'ordre dogmatique.

### **2. Sur la forme**

Les élus du bloc local, qui auront à prendre en compte le SRCE dans leurs documents d'urbanisme, n'ont aucunement été associés à l'élaboration du schéma. Même si la réglementation ne le prévoit pas explicitement, leur participation aurait probablement permis une approche nettement plus pragmatique.

De plus, devant l'imprécision de nombre de données, il est fait appel aux communes et leurs regroupements afin de financer les études complémentaires.

VU, le Code général des collectivités territoriales

VU, le code de l'environnement, notamment son article R371-32

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Emet un avis défavorable sur le Schéma Régional de Cohérence écologique de la Région Poitou Charentes ;
- Demande au Président de notifier cet avis à la Région et au commissaire chargé de l'enquête publique.

#### **Point abordé n'ayant pas fait l'objet de délibération**

**Des informations ont été fournies par la plateforme aéronautique sur la gestion de l'Aérodrome couhé/ Brux .**

**Mr François DURAND** a adressé une note technique sur une étude en cours de faisabilité de construction d'un hangar via des investisseurs extérieurs avec pose de panneaux photovoltaïque. Le bâtiment projeté serait de 1600 m<sup>2</sup> (cotes de 80m en longueur et 18m80 de largeur de sol).

**Au sujet de la Station carburant** : il doit être lancé un marché de fournitures et d'installation d'un TANK aérien (module d'unité mobile utilisé dans les grands chantiers) avec une variante de citerne enterrée.

**Une demande d'implantation** de trois tables de pique nique et poubelle a été formulée compte tenu du nombre de visiteurs croissants sur la plateforme.